

DELIBERATION

du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 25 mai 2023

**I. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBATS D'ORIENTATION
GENERAL**

2.3 – Formation et Vie Universitaire

2.3.9 Règlement du concours « Journée de l'École Doctorale 3MG »

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU *le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;*
VU *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en*
séance le 12 octobre 2017.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**- Approuve avec 0 abstention, 27 voix pour et 0 voix contre le règlement du concours
« Journée de l'École Doctorale 3MG » Le détail est annexé à la présente.**

Le Mans, le 1er juin 2023

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36

Règlement du concours « Journée de l'École doctorale 3MG (Matière, Molécules, Matériaux & Géosciences) »

Article 1 : Objet du concours

Organisée une fois dans l'année, la Journée de l'École Doctorale régionale Matière, Molécules, Matériaux et Géosciences (JED 3MG) rassemble doctorant.e.s et chercheur.euse.s en chimie, chimie physique et géosciences issus des différents sites des Pays de la Loire (Le Mans, Angers et Nantes).

La journée se tiendra le 25 mai 2023 sur le campus de l'UFR Sciences et Technique de Nantes Université.

Un site Internet dédié a été mis en place : <https://jed-3mg-nantes2023.sciencesconf.org>.

Cet événement est l'opportunité pour les doctorant.e.s de présenter leurs travaux de thèse, toutes thématiques confondues.

Ces derniers pourront ainsi participer à la journée avec une intervention orale de 15 minutes (10 minutes de présentation avec un support obligatoire + 5 minutes de questions) ou un poster (format A0, portrait). Ces présentations se feront en anglais.

Une trentaine de communications et une quarantaine de posters sont attendus.

Comme chaque année, il est prévu que des prix viennent récompenser les meilleures réalisations.

Article 2 : Organisation

Ce concours est une initiative de l'École doctorale 3MG dont la direction est représentée par M. Laurent Fontaine, Enseignant-Chercheur à l'Institut des Molécules et des Matériaux du Mans (IMMM). Cette école doctorale est portée par l'Université du Mans dénommée Le Mans Université, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, situé Avenue Olivier Messiaen, 72085 Le Mans cedex 9, France, représenté par son Président Pascal LEROUX.

Article 3 : Condition de participation

Ce concours est ouvert à tous les doctorant.e.s de l'Ecole doctorale 3MG des Pays de la Loire (Le Mans, Angers et Nantes). Les conditions de participation sont détaillées et accessibles sur le site internet dédié à l'évènement: <https://jed-3mg-nantes2023.sciencesconf.org>.

Pour les communications, la priorité sera donnée aux doctorant.e.s de troisième année n'ayant jamais effectué de présentation lors d'une JED. Pour rappel, pour être autorisé à soutenir un doctorat à l'Ecole doctorale 3MG, il est demandé d'avoir une participation à deux JED avec au moins une contribution (communication ou poster).
(Texte précisé sur le site et dans le Règlement Intérieur de l'Ecole doctorale)

Le concours a lieu sur la journée du jeudi 25 mai 2023.

Article 4 : Critères de sélection et prix décernés

- Critères de sélection :

Pour les communications orales, trois jurys seront constitués (un pour chaque amphithéâtre) : chaque jury sera composé de deux enseignant.e.s-chercheur.e.s et de deux doctorant.e.s, tous issus de l'Ecole doctorale 3MG issus de plusieurs disciplines et sites régionaux. Les communications ont été réparties dans ces amphithéâtres pour qu'un maximum de thématiques scientifiques soient représentées dans chaque amphi.

La coordination de cette activité sera assurée par Mireia Rodriguez, CR CNRS au laboratoire CEISAM.

À l'issue de la journée, les jurys délibéreront sur la base des critères suivants, classés par ordre d'importance :

- Langue (anglais obligatoire)
- Effort de vulgarisation
- Réponses aux questions
- Qualité de l'oral
- Qualité du support (diapositives claires, en anglais, et pas trop chargées)
- Respect du temps accordé

Pour les posters, chaque personne inscrite à l'évènement sera invitée à voter directement sur le modèle du concours « Ma thèse en 180 secondes » et recevra à cet effet sur son adresse e-mail un lien lui permettant de voter une seule fois. Le vote sera ouvert lors de la session de posters de l'après-midi puis un décompte sera réalisé à l'issue de la journée.

Pour les gagnants, il n'y aura pas d'ex-aequo possible, et il n'y aura pas non plus de 1er, 2ème et 3ème prix. Chaque jury (un jury par amphi) attribuera un seul prix.

- Prix décernés :

Le Comité d'organisation de la JED souhaite accorder les prix suivants, sous forme de cartes cadeaux Fnac pouvant ainsi être utilisées sur les trois sites régionaux concernés :

- Communications orales : 3 prix à 500 € l'unité, co-financés par l'ED 3MG (dont la direction est située à l'Université du Mans), par l'EUR 3MG pilotée par Nantes Université et par l'entreprise Elementar (partenaire de l'événement)
- Posters : 3 prix à 300 € l'unité, co-financés par les laboratoires CEISAM, IMN, LPG, Subatech et GERS (Université Gustave Eiffel) membres de l'EUR 3MG.

Les modalités financières liées à l'achat des prix sont arrêtées comme suit :

- Deux cartes cadeaux seront commandées directement par l'Université du Mans et par l'entreprise Elementar : Le Mans Université prendra en charge un prix d'un montant de 500€ et l'entreprise Elementar (partenaire de l'événement) prendra en charge également un prix d'un montant de 500€ ;
- Pour les autres, la commande sera réalisée par la DRPI de Nantes Université une fois que les fonds correspondants à la contribution des laboratoires auront bien été réceptionnés.

Article 5 : Calendrier

Lancement du concours : 25 mai 2023

Date limite de participation : 25 mai 2023

Retrait des lots : 25 mai 2023 à l'issue de la journée excepté le prix financé par l'École doctorale 3MG de Le Mans Université (1 carte cadeau FNAC de 500€) sera remis au/à la gagnant.e, après la délibération du CA du 25 mai 2023.

Article 6 : Droits d'exploitation

Chaque participant.e s'engage à se faire photographier, par conséquent reconnaît et accepte que son image soit gracieusement captée, diffusée sur tout support et reproduite par Nantes Université aux fins de promotion du présent concours.

La durée de conservation de ces données est de 3 ans.

Les participant.e.s ont donné leur accord lors de leur inscription sur le site sciencesconf.org.

Article 7 : Traitement de données à caractère personnel

La participation à cette journée emporte autorisation d'usage non commercial des données personnelles communiquées par les participants au bénéfice de Le Mans Université.

Ces données seront collectées par Nantes Université.

Les participants peuvent accéder aux données qui les concernent, les rectifier, demander leur effacement ou exercer leur droit à la limitation du traitement de leurs données. Ils peuvent également retirer leur consentement ou s'opposer au traitement de leurs données, en contactant par écrit le responsable du concours à l'adresse suivante :

- Le Mans Université
- Ecole doctorale 3MG – M. Laurent Fontaine
- Journée de l'Ecole doctorale 3MG
- Avenue Olivier Messiaen
- 72085 LE MANS Cedex 9

Tout retrait de consentement formulé avant la remise des prix du concours emporte l'invalidation de la participation.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Article 8 : Responsabilité – Annulation

Le Mans Université se réserve le droit d'annuler, d'écourter ou de suspendre le concours si les circonstances l'exigeaient, et ce sans engager leur responsabilité. En cas d'annulation, un message d'information sera adressé aux participants via leur adresse mail.

Article 9 : Litiges

Le Mans Université tranchera souverainement toute question relative à l'interprétation et l'application du présent règlement et du concours.

Toute contestation ou réclamation relative à ce concours devra être formulée par écrit et adressée à la présidence de l'Université à l'adresse suivante : Ecole doctorale 3MG – M. Laurent Fontaine, Avenue Olivier Messiaen, 72085 Le Mans cedex 9. Elle ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai de quinze jours à compter de la date de clôture du concours.

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout différend persistant sera soumis, à défaut d'accord amiable, à la juridiction compétente.

Article 10 : Règlement

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Son non-respect entraîne l'invalidation immédiate de la participation.